

L'enseignement de la langue française par le moyen du livre de lecture [suite]

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **31 (1902)**

Heft 7

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1041138>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

démarquerait ainsi d'une manière stable, du moins pour les populations de nos climats, les deux grandes saisons de l'hiver et de l'été.

Cette réforme, déjà discutée à Rome du temps de Léon X, fut différée à cause de l'attachement des églises orientales d'*alors* pour le canon de Nicée ; elle est reprise aujourd'hui particulièrement par les directeurs des observatoires de Pétersbourg et de Berlin, MM. Backlund et Forster. Au dire de ce dernier, le Saint-Siège lui-même serait du même avis ; car « la curie romaine se rend parfaitement compte de l'opportunité « d'une telle mesure, au cas où elle gagnerait l'adhésion unanime du monde civilisé, tout comme cette adhésion s'est déjà « manifestée dans le monde protestant ».

Nous rapportons le fait sous toutes réserves ; mais il semble qu'il y aurait là une occasion pour les schismatiques russes et grecs de faire un pas vers l'unité, tout au moins scientifique, et que la réforme générale du calendrier devrait être accueillie avec autant de satisfaction par le monde civilisé que les récentes innovations du méridien initial et de l'heure universelle.

C'est le vœu que nous émettons au commencement du XX^e siècle. F. ALEXIS.-M. G.



L'enseignement primaire de la langue française
par le moyen du livre de lecture
(Suite.)

II

A. Enseignement de la lecture et de la récitation

Le *but général* de la nouvelle méthode, c'est de *concentrer* l'enseignement au lieu de le diviser, de condenser les branches d'enseignement qui ont entre elles des rapports naturels ; telles sont : la lecture, la rédaction, la grammaire et l'orthographe, les branches civiques, et de les faire concourir toutes à l'étude de la langue maternelle.

Le même texte sera étudié au point de vue du fond d'abord et devra fournir à l'élève des connaissances utiles et variées. Il servira ensuite d'exercices de lecture, de compte rendu, d'élocution et de conversation. Il fournira de même les exercices de rédaction, de grammaire et d'orthographe dans un ordre déterminé et progressif soigneusement prévu et établi par le maître. Telle est l'*idée directrice*, l'idée mère de la méthode.

La lecture de tout chapitre sera précédée d'un exposé donné par le maître. Cet exposé sera intuitif, s'il s'agit d'une matière d'ordre descriptif ou scientifique. L'exposé du maître sera suivi de l'explication des termes nouveaux et difficiles. Vient ensuite, généralement,

la lecture du maître, puis la lecture individuelle des élèves et, s'il y a lieu, une lecture d'ensemble.

B. Enseignement de la rédaction

Le chapitre ainsi étudié servira de thème de rédaction sous forme : d'imitation, de résumé, d'amplification, de lettre, etc., que le maître variera, multipliera ou omettra selon le programme adopté.

La rédaction sera toujours précédée d'une préparation orale consistant dans l'analyse du morceau et l'établissement d'un sommaire qui résumera tout le chapitre au moyen de quelques mots bien choisis. Ce travail devra surtout être très complet pour le cours moyen où le maître préparera *oralement* et, le plus souvent, avec plan au tableau noir, l'exercice de rédaction ou se servira de la méthode dite socratique pour la recherche et l'enchaînement des idées.

Au cours supérieur, il faudra, petit à petit, habituer l'élève à voler de ses propres ailes en lui faisant préparer lui-même son canevas.

C. Enseignement de la grammaire et de l'orthographe.

C'est ici que nous rencontrons la plus grande pierre d'achoppement de la méthode. Les maîtres ennemis du travail et de l'initiative personnelle dans l'enseignement vont s'y buter. C'était si commode d'avoir des exercices tout préparés dans un manuel *ad hoc* et de dire aux élèves : Vous préparerez tel exercice pour la prochaine séance. Quelle admirable routine !

La nouvelle méthode rompt avec cette routine. C'est ce qui constitue sa supériorité. Vous me permettrez d'être un peu plus détaillé.

Remarquons d'abord la difficulté inhérente à l'enseignement de la lexicologie française et provenant du caractère même de notre langue, émaillée de syllabes muettes et de doubles consonnes qui ne peuvent s'enseigner fructueusement qu'au moyen de l'intuition, du raisonnement et de l'analyse grammaticale. De là, dans l'étude de la langue française, la nécessité de nombreux exercices écrits de grammaire et d'orthographe. De là aussi découle la nécessité d'un appendice grammatical à l'usage de l'élève et d'une grammaire complète à l'usage du maître.

Mais, faut-il en conclure qu'un manuel de grammaire séparé du livre de lecture soit nécessaire à l'élève ? Nullement, si nous voulons appliquer les règles de l'intuition à l'étude de notre orthographe. Ici, comme dans toute autre branche du programme, il convient de remonter de l'exemple à la règle générale et abstraite et non de descendre de la règle à l'exemple.

Dans ce but, le maître s'empare d'un texte préalablement étudié au point de vue du fond et de la lecture. Il transcrit au tableau noir une ou plusieurs phrases tirées de ce texte déjà connu des élèves et dans lesquelles se trouve appliquée la règle qu'il s'agit d'étudier. Il soulignera au besoin les mots sur lesquels il se propose de fixer l'attention des élèves. Puis, par une série de questions bien coordonnées, l'élève sera amené à découvrir le *pourquoi* de l'orthographe, en d'autres termes, la *règle*. Il la formulera à sa façon. Il sera ensuite appelé à la découvrir dans d'autres exemples également tirés du livre de lecture. Ce n'est qu'après cette série d'exercices oraux qu'il sera appelé à retenir le texte de l'appendice grammatical.

Puis, viendront une série d'exercices écrits qui achèveront de graver la règle dans sa mémoire.

Au moyen d'une permutation du texte, il sera toujours facile d'appropriier le texte de n'importe quel chapitre du livre à l'étude de n'importe quelle règle. Ou bien, au moyen d'un exercice d'invention, l'élève cherchera lui-même l'exemple qui fera l'objet de l'application de la règle. Le grand avantage de ce genre d'exercices, c'est qu'ils stimulent l'initiative de l'élève et développent son activité intellectuelle en lui procurant le plaisir de l'invention.

(A suivre.)

F. OBERSON, *insp. scolaire.*

Dans l'intérêt de la vérité et pour rendre à chacun ce qui lui est dû, il convient de rappeler ici que la question mise pour la première fois à l'étude sur *l'emploi du livre de lecture pour l'enseignement de la grammaire, de l'orthographe et de la composition* ne date pas de l'année 1897, ainsi qu'il est dit dans le N° 5, page 105, du *Bulletin Ecole*. Déjà en 1891, cette importante question avait été traitée et longuement discutée par les instituteurs de la Sarine, dans leur conférence d'arrondissement. Voir, du reste, *Bulletin pédagogique*, page 182, année 1891. (Communiqué.)

Pensées de saint Jean-Baptiste de la Salle sur l'éducation chrétienne

Dieu est si bon qu'il ne laisse point sans récompense le bien qu'on fait pour lui, et surtout les services qu'on lui rend en travaillant au salut des âmes. S'il est vrai que Dieu récompense si fort ceux qui ont tout quitté pour lui, qu'ils en reçoivent le centuple dès cette vie, à combien plus forte raison récompense-t-il, même dans le temps présent, ceux qui se seront appliqués avec zèle à étendre son royaume.

Dieu, en retour d'un si grand bien et de ce service qu'il estime tant, donne à ceux qui s'occupent infatigablement au salut des âmes deux sortes de récompenses dès ce monde : Premièrement, une abondance de grâces pour eux. En second lieu, un ministère plus étendu et une grande facilité à procurer la conversion des âmes. La première récompense est marquée par la parabole de cet homme qui, ayant distribué ses biens à ses serviteurs, et ayant donné à l'un cinq talents pour les faire profiter, apprit ensuite du serviteur lui-même qu'il en avait gagné cinq autres. Dans le dessein qu'il avait de récompenser ce diligent serviteur, il ordonna qu'on ôtât le talent à celui qui n'en avait reçu qu'un et qui ne l'avait pas fait profiter, et qu'on le donnât à celui qui en avait dix. « Car on donnera, dit le Sauveur, à tous ceux qui ont déjà, et ils seront comblés de biens. »

Pour ce qui est de la seconde sorte de récompense, qui est un ministère plus étendu, elle est fort bien exprimée en saint